

ORAUX LICENCE 3 DROIT - RECTIFICATIF

MATIERES	ENSEIGNANTS	FORMATIONS	DATES	HEURES	SALLES	REPARTITIONS	INFORMATIONS
Histoire des idées politiques 2	Damien DESCHAMPS	L3	Lundi 14/05/2018	08:00	D2	Tous les étudiants dont le nom commence par A à CERNOT sont convoqués à 8h00	*Préparation : 10-15 min *Passage : 10-15 min
				13:30		Tous les étudiants dont le nom commence par CERTAT à GAR sont convoqués à 13h30	
			Mardi 15/05/2018	08:00	D2	Tous les étudiants dont le nom commence par GEE à LAU sont convoqués à 8h00	
				13:30		Tous les étudiants dont le nom commence par LE à NAI sont convoqués à 13h30	
			Mercredi 16/05/2018	08:00	D2	Tous les étudiants dont le nom commence par NAZ à Z sont convoqués à 8h00	
			Droit du travail - Relations collectives	Thierry LAMARCHE	L3 (option UE13)	Mercredi 16/05/2018	
13:30	Tous les étudiants dont le nom commence par DIJ à KOW sont convoqués à 13h30						
Jeudi 17/05/2018	09:00	D3				Tous les étudiants dont le nom commence par L à N sont convoqués à 9h00	
	13:30					Tous les étudiants dont le nom commence par R à Z sont convoqués à 13h30	
Jeudi 17/05/2018	09:00	D2				Tous les étudiants dont le nom commence par A à L sont convoqués à 09h00	
	13:30					Tous les étudiants dont le nom commence par M à V sont convoqués à 13h30	
Droit public économique	François CAFARELLI	L3 (option UE11)	Vendredi 18/05/2018	08:00	D1	Tous les étudiants dont le nom commence par A à KAS sont convoqués à 8h00	*Préparation : 10 min *Passage : 10 min
				13:30		Tous les étudiants dont le nom commence par KOW à Z sont convoqués à 13h30	
Droit des sociétés	Mireille MARTEAU-LAMARCHE	L3 (option UE10)	Vendredi 18/05/2018	09:00	D2	Tous les étudiants dont le nom commence par A à LAU sont convoqués à 9h00	*Préparation : 10-15 min *Passage : 10-15 min
				13:30		Tous les étudiants dont le nom commence par LEB à V sont convoqués à 13h30	

* temps donné à titre indicatif

Certains candidats AJAC peuvent être convoqués à 2 examens sur les mêmes créneaux. Dans ce cas, ces derniers devront se présenter à l'oral et demander à l'enseignant de passer en priorité afin qu'ils puissent se présenter à l'autre examen.